



# Avis public

## Assemblée publique

### District électoral des Estacades

Conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ 2024, chapitre 2), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 18 mars 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2025-0242 concernant le projet impliquant l'immeuble formé d'une partie des lots 3 010 920, 3 139 835 et 3 010 919 du cadastre du Québec qui seront incessamment loties pour former le lot 6 672 795 dudit cadastre situé sur la rue du Sellier.
- 2 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

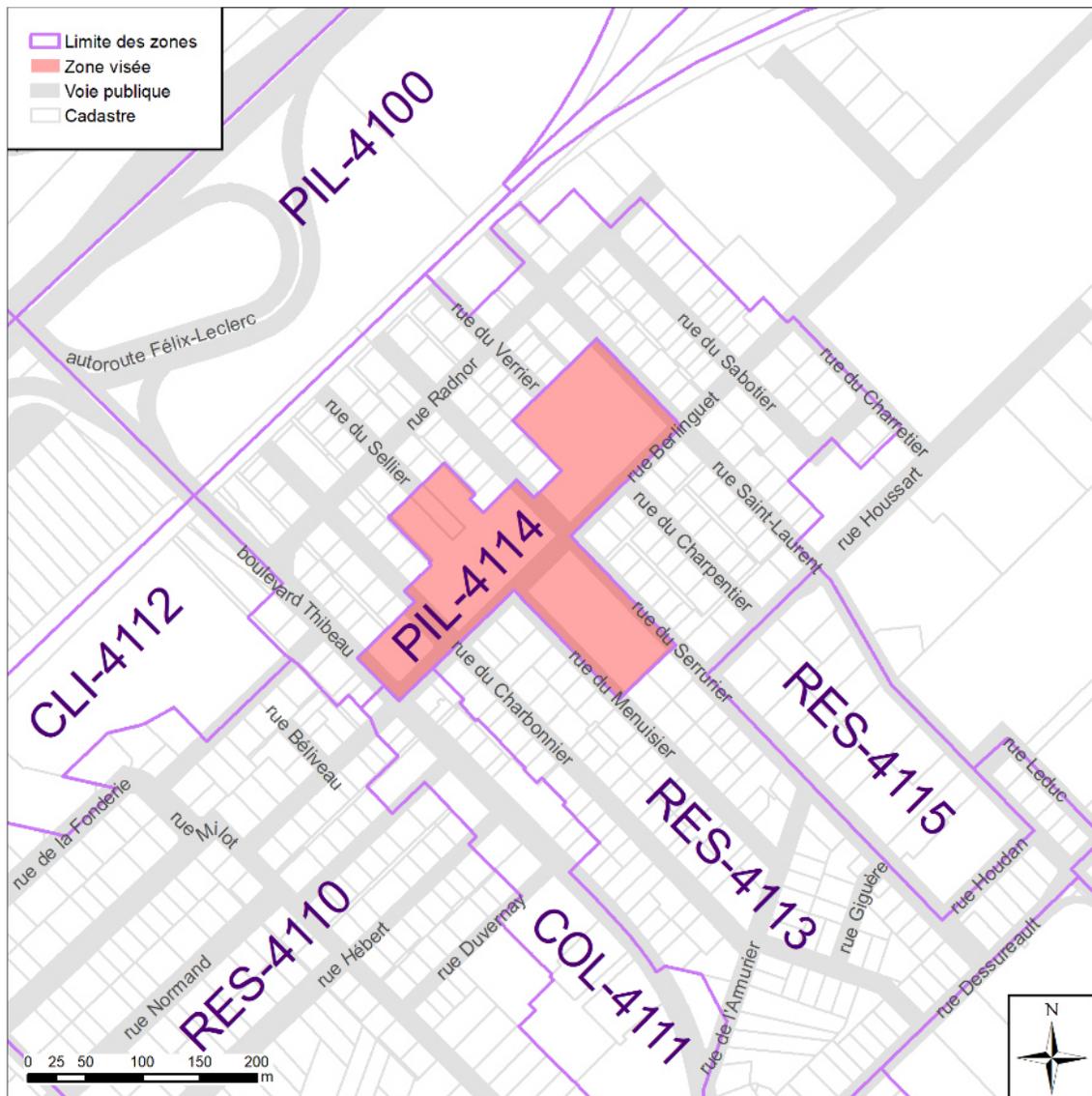
### DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

#### Objets :

- Autoriser l'usage H8 (13 à 32 logements) avec un maximum de 30 logements :
  - construction d'un bâtiment sur un lot situé à l'extrémité d'une rue, sans cercle de virage, et dont le frontage est de 15,24 mètres;
  - implantation de l'aire de stationnement en cour avant principale;
  - végétalisation de la cour avant de 30 % minimum;
  - présence de 2 portes en façade avant principale pour donner accès aux logements;
  - clôture de 2 mètres de hauteur le long de la ligne avant principale, à une distance minimale de 5 mètres de l'emprise de la rue du Sellier;
- avec les conditions suivantes :
  - aménagement d'un trottoir rejoignant un des trottoirs existants sur la rue du Sellier;
  - toute portion de clôture d'une hauteur maximale de 1 mètre située à moins de 5 mètres de l'emprise de la rue du Sellier doit être de type ornemental.

Zone visée :

**PIL-4114.**



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet d'habitation ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet d'habitation en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :  
  
Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone: 819 374-2002  
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2025-0242 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net).

Trois-Rivières, ce 21 mars 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002